Only other copy. MM47148 | 84

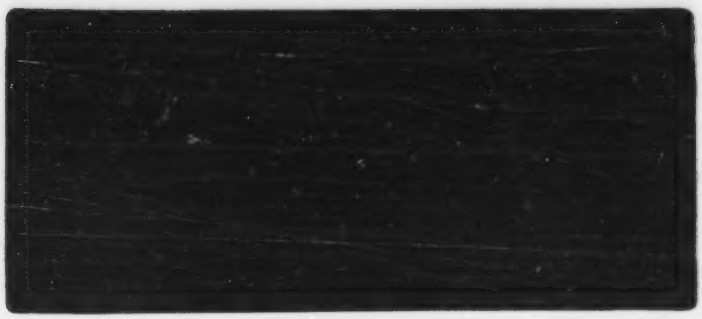

Department of the Solicitor General
Province of New Brunswick

Ministère du Solliciteur général
Province du Nouveau-Brunswick

101-04925/

DIVISION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET CORRECTIONNELS

SERVICES AUX CONTREVENANTS ADULTES
RAPPORT ANNUEL

1998 - 1999
Dossier SG-28

TABLE DES MATIÈRES

1. FAITS SAILLANTS DU RAPPORT 1

2. ADMINISTRATION 5

3. SERVICES DES ÉTABLISSEMENTS POUR ADULTES 8

3.1 ADMISSIONS 8

3.2 DONNÉES SUR LA POPULATION CARCÉRALE 14

3.3 DÉTENUS EN LIBERTÉ ILLÉGALE 17

3.4 PROFIL DES DÉTENUS 18

4. SERVICES COMMUNAUTAIRES 24

4.1 PROBATION 24

4.1.1 Charge de travail 24

4.1.2 Rapports 27

4.1.3 Profil des clients adultes des Services de probation 28

4.2 PROGRAMME D'OPTION-AMENDE 38

4.3 PROGRAMME D'ORDONNANCES DE TRAVAIL BÉNÉVOLE 41

4.4 PROGRAMME D'ABSENCE TEMPORAIRE 44

4.5 EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS 50

4.5.1 Profil des clients adultes purgeant un emprisonnement avec sursis 51

ANNEXE A : ADMISSIONS PAR LES ÉTABLISSEMENTS 61

ANNEXE B : POPULATION JOURNALIÈRE PAR MOIS 68

1. FAITS SAILLANTS DU RAPPORT

Les faits saillants qui figurent ci-dessous donnent un aperçu du contenu du présent rapport.

Administration

En 1998-1999, l'effectif total de la Division des services correctionnels se chiffrait à 514,8 ETP; 294,0 ETP étaient affectés aux Services des établissements pour adultes, et 69,5 ETP étaient rattachés aux Services communautaires.

Population carcérale journalière

Au cours de l'année financière 1998-1999, les Services correctionnels du Nouveau-Brunswick ont connu une diminution de la population carcérale adulte et de la participation aux programmes communautaires. Le tableau 1 illustre les fluctuations de la population journalière moyenne des contrevenants adultes qui sont sous la surveillance des Services correctionnels depuis 1988-1989.

CONTREVENANTS ADULTES

Service des établissements

Les admissions (3 374) à des établissements correctionnels provinciaux au cours de l'année financière 1998-1999 ont diminué de 3 p. 100 comparativement à 1997-1998 (3 479).

La population journalière moyenne des contrevenants s'est établie à 417, ce qui représente une diminution de 9,7 p. 100 par rapport à 1997-1998 (462).

Le profil d'un détenu dans un établissement correctionnel provincial au Nouveau-Brunswick en 1998 correspondait à celui d'un homme célibataire âgé de 32 ans qui avait quitté l'école après la 10e année, qui était emprisonné relativement à une infraction contre les biens et qui purgeait une peine d'une durée de 129 jours. La durée moyenne de la peine purgée en détention équivalait à 46 jours (y compris les peines discontinues et les peines pour défaut de paiement de l'amende).

Services communautaires

On a enregistré une diminution de 6,4 p. 100 du nombre d'admissions à la probation ainsi qu'une baisse de 3,3 p. 100 du nombre mensuel moyen de cas d'adultes en 1998-1999.

Le profil du contrevenant adulte moyen condamné à la probation sous surveillance en 1998-1999 correspondait à celui d'un homme célibataire âgé de 31 ans sans emploi et ayant quitté l'école après la 11e année. La durée moyenne de la probation était de 12 mois.

Comparativement à 1997-1998, on a connu une diminution de 1,4 p. 100 du nombre de rapports correctionnels communautaires rédigés au sujet de contrevenants adultes en 1998-1999.

En tout, 1 147 contrevenants ont été admis au Programme d'option-amende au cours de l'année financière 1998-1999, ce qui représente une diminution de 19,7 p. 100 par rapport à l'année précédente (1 428).

En 1998-1999, le participant moyen au Programme d'option-amende était un homme âgé de 32 ans qui avait été condamné à la suite d'une infraction de conduite avec facultés affaiblies.

Un total de 258 contrevenants ont participé au Programme des ordonnances de travail bénévole en 1998-1999, ce qui représente une diminution de 32,8 p. 100 par rapport à 1997-1998 (384).

En 1998-1999, le profil du participant moyen au Programme des ordonnances de travail bénévole correspondait à celui d'un homme âgé de 29 ans sans emploi qui avait été reconnu coupable d'une infraction contre les biens.

En tout, 2 345 demandes d'absence temporaire ont été présentées par des détenus en 1998-1999, dont 1 281 (54,6 p. 100) ont été approuvées.

Les tableaux et les statistiques qui suivent donnent un aperçu des populations journalières dont se sont occupés les Services correctionnels au cours de la dernière décennie.

POPULATION JOURNALIÈRE MOYENNE DES CONTREVENANTS ADULTES, SELON LE PLACEMENT

TABLEAU 1

	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	Variation en pourcentage par rapport à 1997-1998
Probation*	1,786	2,010	2,122	2,136	2,435	2,555	2,602	2,609	2,696	2,687	2,599	-3.3%
Établissement**	335	354	390	399	455	465	453	440	461	462	417	-9.7%
CRC***	37	33	34	38	40	45	38	36	30	-	-	-
Total	2,158	2,397	2,546	2,573	2,930	3,065	3,093	3,085	3,187	3,149	3,016	-4.2%

* Évaluation fondée sur les dénombrements mensuels.

** Les chiffres des établissements correspondent au nombre de contrevenants admis, qui comprend les détenus temporairement absents.

*** Les CRC ont été fermés le 29 novembre 1996 dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan opérationnel triennal des Services correctionnels.

FIGURE 1
POPULATION JOURNALIÈRE MOYENNE (DÉTENUS ADULTES)

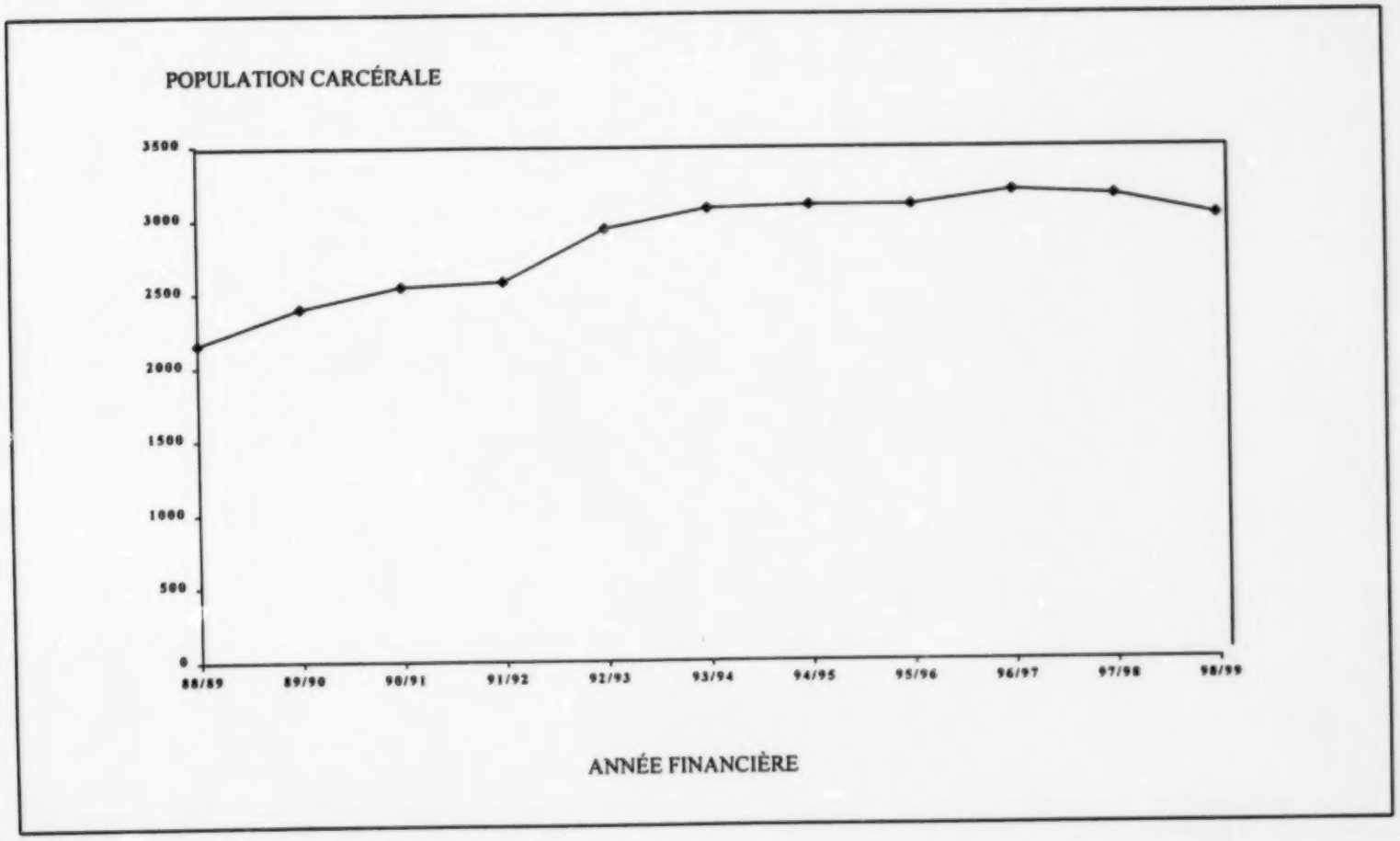

2. ADMINISTRATION

TABLEAU 2

	1997-1998	1998-1999
FONCTIONNEMENT		
Fonctionnaire de la haute direction	1	1
Directeurs régionaux/Cadres de direction	5	5
Superviseur/Administrateur de programme	-	-
Cadres de direction/Administrateurs de programme	2	2
Directeur des soins de santé	-	-
Agent des services administratifs	-	-
Secrétaire	1	1
Sous-ministre adjoint	1	1
POSTES PERMANENTS	10	10
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN - EMPLOYÉS RÉGULIERS	7.9	7.9
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN - EMPLOYÉS OCCASIONNELS	-	-
TOTAL DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	7.9	7.9
PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE		
Directeur	1	1
Agent des services administratifs	1	1
Conseillers des programmes	3	3
Avocat	-	1
POSTES PERMANENTS	5	6
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN - EMPLOYÉS RÉGULIERS	4.9	5.9
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN - EMPLOYÉS OCCASIONNELS	-	-
TOTAL DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	4.9	5.9
ÉTABLISSEMENTS POUR ADULTES		
Directeurs d'établissement correctionnel	7	7
Directeurs adjoints	5	5
Directeur de CRC	-	-
Agent des ressources humaines	-	-
Infirmières	9	9
Psychologue clinicien	-	-
Travailleurs sociaux	2	2
Agents des services administratifs	11	11
Secrétaire	-	-
Agents de correction	205	205
Responsable des loisirs	-	-
Cuisiniers	10	10
Surveillant de ferme	1	1
Magasinier	1	1
Préposés à l'entretien et aux réparations	4	4
Superviseur de l'entretien des immeubles	-	-
Ébéniste	-	-
Garde forestier	1	1
Professeur de cours général	1	1
Gestionnaire des Services correctionnels	-	-
Superviseurs des programmes	6	6
Plan triennal des SCC	29	29
POSTES PERMANENTS	292	292
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN - EMPLOYÉS RÉGULIERS	266.3	266.3
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN - EMPLOYÉS OCCASIONNELS	27.7	27.7
TOTAL DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	294.0	294.0

	1997-1998	1998-1999
SERVICES COMMUNAUTAIRES		
ARSC (cadres de direction)	2	2
Agents de probation et de liberté conditionnelle	48	48
Secrétaires	16	16
Plan triennal des SCC	4	4
POSTES PERMANENTS	70	70
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN - EMPLOYÉS RÉGULIERS	66.2	66.2
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN - EMPLOYÉS OCCASIONNELS	3.3	3.3
TOTAL DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	69.5	69.5
SERVICES AUX VICTIMES		
Agents de probation et de liberté conditionnelle/ Coordonnateurs des Services aux victimes	5	5
POSTES PERMANENTS	5	5
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN - EMPLOYÉS RÉGULIERS	4.9	4.9
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN - EMPLOYÉS OCCASIONNELS	-	-
TOTAL DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	4.9	4.9
JEUNES CONTREVENANTS		
Directeur de CRC	-	-
Agents de correction	89	89
Directeur d'établissement correctionnel	1	1
Directeur adjoint d'établissement correctionnel	1	1
Secrétaires	4	4
Psychologue clinicien	1	1
Travailleurs sociaux	3	3
Agent des services administratifs	-	-
Professeurs de cours général	5	5
Responsables des loisirs	2	2
Infirmières	2	2
Cuisiniers	3	3
Magasinier	1	1
Préposés à l'entretien et aux réparations	2	2
Surveillant de l'entretien des terrains	-	-
Agents de probation et de liberté conditionnelle	-	-
Plan triennal des SCC	10	10
POSTES PERMANENTS	124	124
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN - EMPLOYÉS RÉGULIERS	117.0	117.0
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN - EMPLOYÉS OCCASIONNELS	15.6	15.6
TOTAL DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	132.6	132.6

SERVICES CORRECTIONNELS
BILAN DES EFFECTIFS[1]

TABLEAU 3

	1998-1999 POSTES	ETP (RÉGULIERS)	ETP (OCCASIONNELS)	ETP (TOTAL)
Fonctionnement	10	7.9	-	7.9
Planification opérationnelle	6	5.9	-	5.9
Établissements pour adultes	292	266.3	27.7	294.0
Services communautaires	70	66.2	3.3	69.5
Services aux victimes	5	4.9	-	4.9
Jeunes contrevenants	124	117.0	15.6	132.6
TOTAL	507	468.2	46.6	514.8

1. SOURCE : Budget principal des dépenses 1998-1999.

3. SERVICES DES ÉTABLISSEMENTS POUR ADULTES

3.1 ADMISSIONS

ADMISSIONS PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE. PAR ÉTABLISSEMENT

1998-1999

TABLEAU 4

Lieu	DÉTENUS CONDAMNÉS Hommes	Femmes	DÉTENUS RENVOYÉS Hommes	Femmes	Total partiel	Transfèrements	Total
Bathurst	156	2	157	1	316	45	271
Dalhousie	172	-	-	-	172	149	23
CRC Madawaska	686	1	100	1	788	250	538
Moncton	759	8	365	6	1138	94	1044
MCCNB	304	5	1	-	310	235	75
Saint-Jean	966	102	404	66	1538	115	1423
TOTAL	3043	118	1027	74	4262	888	3374

Pour ne pas gonfler les taux d'admission, les détenus transférés d'ailleurs ne sont pas inclus dans les totaux des admissions. La ventilation des admissions pour chacun des établissements provinciaux figure à l'annexe A.

FIGURE 2

ADMISSIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS POUR ADULTES, PAR ANNÉE FINANCIÈRE

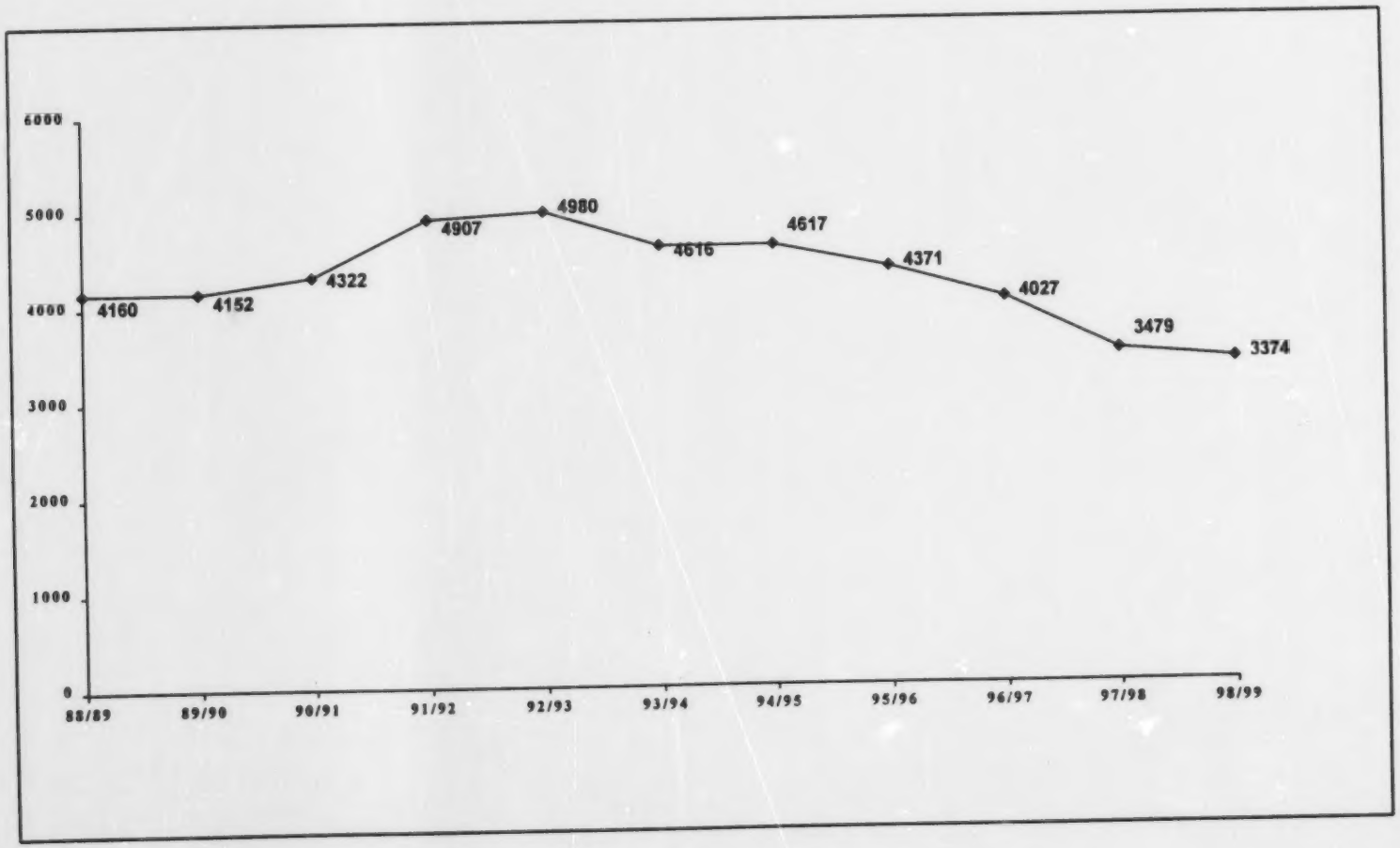

Les tableaux 5 à 8 ont été préparés à la lumière des formules d'admission et de libération qui ont été reçues des établissement provinciaux au sujet des détenus admis et libérés au cours de l'année civile 1998. Les valeurs inconnues ou manquantes ont été incluses dans les fréquences absolues, mais le calcul des pourcentages a été rajusté de sorte à omettre les valeurs inconnues ou manquantes.

MOTIF DE L'ADMISSION
(DÉTENTION INITIALE)
1998

TABLEAU 5

MOTIF DE L'ADMISSION	FRÉQUENCE	POURCENTAGE RAJUSTÉ*
En renvoi	827	28.6
Manquement à une condition de libération	181	6.3
Condamnation	1855	64.2
Loi sur l'immigration	10	.3
Renvoi pour motif psychiatrique	17	.6
Condamné hospitalisé	-	-
Inconnu	167	-
TOTAL	3057	100.0

* Étant donné que les chiffres sont arrondis, le total des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100 p. 100.

JOURS PURGÉS EN RENVOI

1998

TABLEAU 6

Durée du renvoi	Fréquence	Pourcentage rajusté
De 1 à 14 jours	647	71.9
De 15 à 31 jours	142	15.8
De 1 à 3 mois	98	10.9
De 3 à 6 mois	12	1.3
De 6 à 12 mois	1	.1
1 an et plus	-	-
Inconnue	-	-
TOTAL	900	100.0

En 1998, 900 personnes ont été détenues en renvoi dans les établissements provinciaux. La durée moyenne de la garde des personnes renvoyées en 1998 était de 13 jours. La médiane était de 4 jours, ce qui signifie que 50 p. 100 des prévenus ont été en renvoi pendant 4 jours ou moins.

GENRE D'INFRACTION

1998

TABLEAU 7

INFRACTION	FRÉQUENCE	POURCENTAGE RAJUSTÉ
Introduction par effraction et vol	61	2.3
Vol	165	6.1
Recel	32	1.2
Usage de faux/Fraude	86	3.2
Vol qualifié	23	.9
Méfait	22	.8
Infraction relative aux armes à feu	2	.1
Homicide/Négligence criminelle	4	.1
Tentative de meurtre	-	-
Voies de fait	117	4.3
Infraction d'ordre sexuel	67	2.5
Menaces	36	1.3
Facultés affaiblies et infractions connexes	163	6.1
Crime contre l'administration de la justice	231	8.6
Manquement à une condition de la probation	44	1.6
Incendie criminel	17	.6
Autre infraction au Code criminel	777	28.9
Lois provinciales	188	7.0
Autres lois fédérales	585	21.7
Règlements municipaux	70	2.6
Inconnue	367	-
TOTAL	3057	100.0

En 1998, 69 p. 100 des détenus ont été admis en raison d'une infraction au Code criminel, 7 p. 100 pour une infraction à une loi provinciale, et 22 p. 100 pour une infraction à une loi fédérale. Les crimes contre l'administration de la justice ont été les principales infractions au Code criminel pour lesquelles les contrevenants adultes ont été incarcérés au Nouveau-Brunswick en 1998 (8,6 p. 100).

DURÉE DE LA PEINE

1998

TABLEAU 8

DURÉE DE LA PEINE	FRÉQUENCE	POURCENTAGE RAJUSTÉ
De 1 à 14 jours	925	39.0
De 15 à 30 jours	485	20.4
De 1 à 3 mois	263	11.1
De 3 à 6 mois	292	12.3
De 6 mois à 1 an	195	8.2
De 1 à 2 ans	119	5.0
2 ans et plus	95	4.0
Inconnue*	683	-
TOTAL	3057	100.0

Si on fait exception des contrevenants qui ont écopé d'une peine de 2 ans ou plus, la peine moyenne durait 74 jours, et la médiane, 21 jours, ce qui signifie que 50p. 100 de ces contrevenants purgent une peine de 21 jours ou moins.

* Cette catégorie comprend la partie de la population carcérale qui est uniquement gardée en renvoi.

3.2 DONNÉES SUR LA POPULATION CARCÉRALE

POPULATION CARCÉRALE JOURNALIÈRE MOYENNE

1998-1999

TABLEAU 9

	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
Population journalière moyenne :											
Dans les registres des établissements	335	354	390	399	455	465	453	440	461	462	417
Centres résidentiels communautaires	37	33	34	38	40	45	38	36	30	-	-
TOTAL	372	387	424	437	495	510	491	476	491	462	417
Absences temporaires totales moyennes	7	5	4	3	11	32	53	51	74	64	33
Population moyenne dans les établissements correctionnels	365	382	420	434	486	478	438	425	417	398	384

En moyenne, 33 des 417 contrevenants figurant dans les registres des établissements correctionnels provinciaux bénéficient d'une absence temporaire.

La population journalière inscrite dans les registres des établissements a diminué de 9.7 p. 100 comparativement à 1997-1998. Les centres résidentiels communautaires ont fermé le 29 novembre 1996. Le nombre quotidien d'absences temporaires a diminué de 48.4 p. 100 par rapport à l'année financière précédente.

POPULATION JOURNALIÈRE MOYENNE DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX, SELON LA PEINE ET LE MOIS

1998-1999

TABLEAU 10

MOIS	EN RENVOI		EN DÉTENTION		CONDAMNÉS		DISCONTINUE		PEINE fédéral		AES ACTUEL	TOTAL		ABSENCE TEMP.		AUTRE		N.-B./Can.		AES		DÉNOMBREMENT		
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL			
Avril 1998	46	1	5	-	289	12	7	-	17	-		364	13	377	52	5	1	-	4	-	420	19	439
Mai	40	1	7	-	277	13	9	-	14	-		347	14	362	49	5	2	-	11	-	409	19	428
Juin	42	2	7	1	233	12	7	-	17	-		306	15	322	44	6	3	-	26	-	380	21	400
Juillet	46	2	6	-	230	13	7	-	19	-		309	16	324	32	7	7	-	41	-	388	23	411
Août	42	1	8	-	218	11	6	-	21	-		294	13	307	29	5	6	-	51	-	381	18	399
Septembre	57	3	7	-	214	9	5	-	23	-		305	12	317	28	4	4	-	61	-	399	16	415
Octobre	46	2	6	-	215	12	7	-	24	-		298	14	312	23	2	6	1	67	-	394	17	410
Novembre	42	1	6	-	209	12	7	1	23	-		287	13	300	21	1	8	1	69	-	386	16	401
Décembre	39	1	5	-	211	13	6	-	23	-		284	14	299	19	1	5	-	69	-	377	15	392
Janvier 99	42	1	6	1	213	13	8	1	23	-		292	16	308	16	1	5	-	66	-	378	18	396
Février	45	3	7	1	259	22	7	1	18	-		336	27	363	21	3	3	-	72	-	432	29	461
Mars	49	3	13	-	246	20	7	-	12	-		327	23	350	23	3	3	-	74	-	427	27	454
Moyenne annuelle	45	2	7	-	235	14	7	-	19	-		312	16	328	30	4	4	-	51	-	398	20	417
Répartition (%)	11%		2%	-	56%	3%	2%	-	5%	-		75%	4%	79%	7%	1%	1%	-	12%	-	95%	5%	100%

Étant donné que les chiffres sont arrondis, ils ne correspondent pas toujours au total.

La population journalière moyenne des établissements correctionnels provinciaux se chiffrait à 417 détenus, ce qui représente une diminution de 10 p. 100 par rapport au total de 463 enregistré l'année précédente. Au cours de l'année financière 1998-1999, la population journalière moyenne a fluctué, passant d'un minimum de 392 détenus en décembre, à un maximum de 461 en février.

POPULATION JOURNALIÈRE MOYENNE
SELON L'ÉTABLISSEMENT
1998-1999

TABLEAU 11

LIEU	EN RENVOI		EN DÉTENTION		CONDAMNÉS		PEINE DISCONTINUE		AES fédéral		ACTUEL		TOTAL	Absence temp.		AUTRE		N.-B./Can		AES DÉNOMBREMENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL
Bathurst	6	-	-	-	1	-	-	-	-	-	8	-	8	1	-	-	-	-	-	9	-	9
Dalhousie	-	-	-	-	15	-	-	-	5	-	20	-	20	4	-	1	-	-	-	26	-	26
Madawaska	4	-	1	-	57	-	1	-	-	-	63	-	63	11	-	1	-	-	-	75	-	76
Moncton	15	-	1	-	40	-	3	-	-	-	60	-	60	4	-	1	-	-	-	65	-	65
MCCNB	-	-	-	-	40	-	-	-	14	-	55	-	55	5	-	-	-	-	-	61	-	61
Saint-Jean	19	2	5	-	80	13	2	-	-	-	106	16	122	4	3	1	-	-	-	111	19	130
CSC*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51	-	51	-	51
TOTAL	45	2	7	-	234	13	7	-	19	-	312	16	328	30	4	4	-	51	-	397	20	417

Étant donné que les chiffres sont arrondis, ils ne correspondent pas toujours au total.

3.3 DÉTENUS EN LIBERTÉ ILLÉGALE

DÉTENUS EN LIBERTÉ ILLÉGALE

1998-1999

TABLEAU 12

ÉTABLISSEMENT	Genres d'évasion						Totaux	
	Infraction à la sécurité		Pas d'infraction à la sécurité		Absence temporaire sans escorte			
	M	F	M	F	M	F	M	F
Bathurst	-	-	-	-	-	-	-	-
Dalhousie	3	-	-	-	-	-	3	-
Dorchester	-	-	-	-	-	-	-	-
Moncton	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Jean	-	-	-	-	-	1	-	1
Woodstock	-	-	-	-	-	-	-	-
MCCNB	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3	-	-	-	-	1	3	1

En 1998-1999, 4 contrevenants se sont évadés ou ont omis de se présenter après une permission de sortir et ont été accusés d'avoir été illégalement en liberté.

DÉCÈS

Aucun décès n'a été enregistré en 1998-1999.

3.4 PROFIL DES DÉTENUS

Les renseignements qui suivent ont été compilés à la lumière des formules d'admission et de libération reçues des établissements provinciaux au sujet des contrevenants qui ont été admis et libérés au cours de l'année civile 1998.

Voici le profil d'un détenu type d'un établissement correctionnel provincial du Nouveau-Brunswick en 1998 : il s'agissait d'un homme célibataire âgé de 32 ans ayant quitté l'école en 10e année qui avait déjà un dossier d'emprisonnement dans le système provincial.

Les tableaux qui suivent font une ventilation selon l'âge, l'état matrimonial, le sexe et la scolarité des contrevenants qui étaient détenus dans les établissements provinciaux en 1998. Les valeurs inconnues ou manquantes ont été incluses dans les fréquences absolues, mais le calcul des pourcentages a été rajusté de sorte à omettre les valeurs manquantes.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

1998

TABLEAU 13

Antécédents	Fréquence	Pourcentage rajusté
OUI	2275	77.4
NON	663	22.6
INCONNUS	119	-
TOTAL	3057	100.0

La proportion des contrevenants détenus qui avaient des antécédents judiciaires en 1998 était de 77,4 p. 100.

EMPRISONNEMENT ANTÉRIEUR

1998

TABLEAU 14

EMPRISONNEMENT	FRÉQUENCE	POURCENTAGE RAJUSTÉ
Pénitencier	37	1.3
Système provincial	1617	54.7
Les deux	436	14.7
Aucun	866	29.3
Inconnu	101	-
TOTAL	3057	100.0

La majorité (54,7 p. 100) des détenus qui avaient été emprisonnés antérieurement avaient été incarcérés dans le système provincial.

ÂGE LORS DE L'ADMISSION

1998

TABLEAU 15

Âge	Fréquence	Pourcentage rajusté
18 ou 19 ans	287	9.4
20 ou 21 ans	292	9.6
De 22 à 25 ans	513	16.8
De 26 à 29 ans	372	12.2
De 30 à 35 ans	559	18.3
De 36 à 39 ans	305	10.0
De 40 à 49 ans	473	15.5
De 50 à 59 ans	178	5.8
60 ans et plus	68	2.2
Inconnu	10	-
TOTAL	3057	100.0

L'âge moyen des contrevenants détenus dans un établissement provincial en 1998 était de 32 ans.

SEXE DES CONTREVENANTS

1998

TABLEAU 16

Sexe	Fréquence	Pourcentage rajusté
Masculin	2811	94.7
Féminin	157	5.3
Inconnu	89	-
TOTAL	3057	100.0

Les contrevenants détenus dans un établissement provincial en 1998 étaient en majorité (94,7 p. 100) des hommes.

ORIGINE ETHNIQUE

1998

TABLEAU 17

Origine ethnique	Fréquence	Pourcentage rajusté
Non-autochtone	2840	94.2
Autochtone	175	5.8
Inconnue	42	-
TOTAL	3057	100.0

Les contrevenants détenus dans un établissement provincial en 1998 étaient en majorité (94,2 p. 100) des non-autochtones.

ÉTAT MATRIMONIAL

1998

TABLEAU 18

État matrimonial	Fréquence	Pourcentage rajusté
Célibataire	1744	57.3
Marié	316	10.4
Conjoint de fait	551	18.1
Veuf	17	.6
Séparé	217	7.1
Divorcé	200	6.6
Inconnu	12	-
TOTAL	3057	100.0

Les contrevenants détenus dans un établissement provincial en 1998 étaient en majorité (57,3 p. 100) des célibataires.

SCOLARITÉ

1998

TABLEAU 19

Scolarité	Fréquence	Pourcentage rajusté
1ère année	4	.1
2e année	11	.4
3e année	19	.6
4e année	32	1.1
5e année	37	1.2
6e année	95	3.2
7e année	171	5.7
8e année	267	9.0
9e année	324	10.9
10e année	565	19.0
11e année	427	14.3
12e année	990	33.2
Secondaire	37	1.2
Inconnue	78	-
TOTAL	3057	100.0

Au moment de l'admission, les contrevenants détenus déclaraient en moyenne avoir terminé la 10e année.

ÂGE, SELON L'ÉTABLISSEMENT

1998

TABLEAU 20

ÉTABLISSEMENT	ÂGE DES DÉTENUS											Total	Pourcentage
	16-17	18-19	20-21	22-25	26-29	30-35	36-39	40-49	50-59	60+	Manquant		
Bathurst	-	24	19	39	29	44	25	51	17	9	1	258	8.4
Dalhousie	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2	.1
Dorchester	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	.03
Edmundston	-	21	34	56	49	70	44	71	27	10	1	383	12.5
Moncton	-	100	101	166	103	171	81	159	55	19	1	956	31.3
Saint-Jean	-	131	125	224	174	255	141	174	68	26	4	1322	43.2
Woodstock	-	5	4	11	10	9	7	11	6	2	2	67	2.2
MCCNB	-	5	9	17	7	9	6	7	5	2	1	68	2.2
TOTAL	-	287	292	513	372	559	305	473	178	68	10	3057	100.0
Pourcentage	-	9.4	9.6	16.8	12.2	18.3	10.0	15.5	5.8	2.2	.3	100.0	

4. SERVICES COMMUNAUTAIRES

4.1 PROBATION

4.1.1 Nombre de cas

NOMBRE DE DOSSIERS D'ADULTES TRAITÉS PAR LES AGENTS DE PROBATION

1998-1999

TABLEAU 21

Lieu	Nombre moyen de cas par mois[2]	Nombre d'agents de probation	Nombre de cas par agent de probation	Augmentation/Diminution (%) comp. à l'année préc.
Bathurst	88	3	29	-35.6
Campbellton	259	3	86	3.6
Edmundston	101	3	34	-5.6
Fredericton	376	5	75	-13.8
Grand-Sault	63	3	21	31.2
Moncton	471	4	118	-24.4
Newcastle	148	3	49	-2.0
St. Stephen	85	2	43	-12.2
Saint-Jean	584	10	58	-6.4
Shippagan	169	3	56	-16.4
Woodstock	86	3	29	-12.1
Bouctouche	169	2	85	-48.8
TOTAL	2599	44	59	-10.6

Étant donné que les chiffres sont arrondis, ils ne correspondent pas toujours au total.

À Fredericton, Moncton et Bouctouche, des agents de probation s'occupent seulement de la surveillance des contrevenants adultes. Par contre, à Woodstock, Bathurst, Campbellton, Edmundston, Grand-Sault, Newcastle, St. Stephen et Shippagan, les agents de probation s'occupent à la fois des dossiers des adultes et des jeunes contrevenants. À Saint-Jean, 5 agents de probation surveillent exclusivement les adultes et 5 autres s'occupent à la fois des adultes et des jeunes contrevenants. Ce tableau donne un aperçu des cas des contrevenants adultes.

[2] Le nombre mensuel moyen de cas ne tient pas compte des absences temporaires, des ordonnances de travail bénévole, du Service des libérations conditionnelles du N.-B. ni des autres genres de surveillance dans la collectivité.

CHARGE DE TRAVAIL DES AGENTS DE PROBATION DE LA PROVINCE
QUI S'OCCUPENT À LA FOIS DES ADULTES ET DES JEUNES CONTREVENANTS,
EN ÉQUIVALENTS DE CAS D'ADULTES
1998-1999

TABLEAU 22

LIEU	MOYENNE MENSUELLE LJC	LJC ÉQUIVALENTS EN CAS D'ADULTES (LJC*1.81)	MOYENNE MENSUELLE DE CAS D'ADULTES	NOUVEAU TOTAL EN ÉQUIVALENTS DE CAS D'ADULTES	AGENTS S'OCCUPANT DE CAS LJC ET D'ADULTES	AGENTS S'OCCUPANT DES ADULTES	NOMBRE TOTAL D'AGENTS DE PROBATION	NOUVELLE MOYENNE MENSUELLE EN ÉQUIVALENTS
BATHURST	79	143	88	231	3		3	77
CAMPBELLTON	76	138	259	397	3		3	132
EDMUNDSTON	37	67	101	168	3		3	56
FREDERICTON	160	290	376	666	3	5	8	83
GRAND-SAULT	33	60	63	123	3		3	41
MONCTON	155	281	471	752	4	4	8	94
NEWCASTLE	91	165	148	313	3		3	104
ST. STEPHEN	39	71	85	156	2		2	78
SAINT-JEAN	194	351	584	935	9	5	14	67
SHIPPAGAN	81	147	169	316	3		3	105
WOODSTOCK	50	90	86	176	3		3	59
BOUCTOUCHE	41	74	169	243	1	2	3	81
TOTAL	1.036	1.875	2.599	4.474	40	16	56	80

Nous avons ajouté le présent tableau dans le rapport de 1991-1992 afin de disposer d'un point de comparaison entre les bureaux, étant donné les dispositions administratives en vertu desquelles certains agents de probation s'occupent à la fois des cas des adultes et des jeunes contrevenants. Ce tableau sert à convertir tous les cas en équivalents de cas d'adultes. **Il est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la charge de travail moyenne des agents de probation qui s'occupent exclusivement des jeunes contrevenants exige davantage de temps que la charge de travail moyenne des agents qui ne s'occupent que des contrevenants adultes.** Lors des négociations sur le partage des coûts qui ont eu lieu en 1989-1990, le gouvernement fédéral a reconnu le bien-fondé de cette hypothèse. Étant donné la charge de travail moyenne des agents qui traitent exclusivement avec les jeunes contrevenants et la charge de travail moyenne de ceux qui s'occupent des adultes, les gouvernements provincial et fédéral ont convenu que le travail exigé par la gestion du dossier d'un jeune contrevenant équivaudrait au travail nécessaire pour gérer 1,81 dossier de contrevenant adulte. De plus, les deux gouvernements se sont entendus pour utiliser ce facteur d'équivalence de 1,81 pendant cinq ans.

Compte tenu de ce facteur de 1,81, nous avons converti le nombre moyen de cas de jeunes contrevenants par bureau en 1998-1999 en équivalents de cas d'adultes. Le chiffre ainsi obtenu a ensuite été additionné au nombre moyen de cas d'adultes par bureau en 1998-1999. Dans la dernière colonne, on peut lire le nombre total de cas d'adultes et de jeunes contrevenants en équivalents de cas d'adultes. Ce tableau donne seulement un **indicateur** comparable des statistiques sur la charge de travail des agents de probation qui est fondé sur les équivalents en cas d'adultes de chacun des bureaux; **il n'a pas pour but de donner une mesure exhaustive de la charge de travail** (puisqu'il ne tient pas compte des tâches liées à la préparation des rapports, aux évaluations dans la collectivité, à la surveillance des absences temporaires et des remises en liberté, aux cas des contrevenants gardés en milieu ouvert et en milieu fermé, à la préparation des examens en vertu de la LJC, aux programmes communautaires, aux mesures de rechange, etc.).

Nota : En 1998-1999, les bureaux de Moncton, Fredericton et Bouctouche comptaient des agents de probation ou des délégués à la jeunesse qui s'occupaient exclusivement de la surveillance des jeunes contrevenants. À Saint-Jean, on disposait de 4 agents de probation spécialisés dans la surveillance des jeunes contrevenants et de 5 agents de probation qui s'occupaient à la fois de cas d'adultes et de jeunes contrevenants. Le contingent des agents de probation de Grand-Sault comprend le poste de l'agent qui s'occupe exclusivement des cas de Tobique.

CAS D'ADULTES EN PROBATION

1998-1999

TABLEAU 23

Lieu	Admissions	Probations terminées					
	Dossiers ouverts	Réussites	Échecs	Transfèrements dans un autre ressort	Décès	Autres	Inconnus
Bathurst	39	59	21	-	1	-	8
Campbellton	96	60	4	-	1	1	53
Edmundston	81	52	16	-	-	-	6
Fredericton	290	224	34	3	1	15	23
Grand-Sault	79	42	16	-	-	-	9
Moncton	377	228	90	1	2	1	47
Newcastle	123	79	27	-	-	1	8
St. Stephen	59	25	11	-	-	-	14
Saint-Jean	313	207	98	2	4	1	21
Shippagan	77	110	28	-	1	-	3
Woodstock	75	48	11	-	-	-	5
Bouctouche	126	93	16	-	1	1	17
Inconnus	5	3	-	-	-	-	1
TOTAL	1740	1230	372	6	11	20	215

4.1.2 Rapports

NOMBRE DE RAPPORTS CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES RÉDIGÉS AU SUJET DE CONTREVENANTS ADULTES

1998-1999

TABLEAU 24

Lieu	Rapports présentenciels Écrits	Verbaux	Absences temporaires	Total
Bathurst	65	-	-	65
Campbellton	131	3	36	170
Edmundston	114	-	1	115
Fredericton	247	9	-	256
Grand-Sault	75	1	-	76
Moncton	151	1	148	300
Newcastle	109	-	-	109
St. Stephen	43	1	2	46
Saint-Jean	331	27	26	384
Shippagan	75	-	-	75
Woodstock	74	-	-	74
Bouctouche	51	-	-	51
TOTAL	1466	42	213	1721

Comparativement à 1997-1998, le nombre de rapports correctionnels communautaires rédigés au sujet de contrevenants adultes a diminué de 1,4 p. 100.

4.1.3 Profil des clients adultes des Services de probation

Le profil qui suit ne tient pas compte de tous les probationnaires; il est fondé uniquement sur les cas des contrevenants en probation sous surveillance, des contrevenants qui ont terminé leur probation et de ceux dont la probation a été prolongée en raison d'une nouvelle accusation au cours de l'année financière 1998-1999.

Le profil du contrevenant en probation sous surveillance au Nouveau-Brunswick au cours de l'année financière 1998-1999 correspondait à celui d'une homme célibataire âgé de 31 ans qui avait quitté l'école après la 11e année et qui était sans emploi. La durée moyenne de la probation imposée était de 12 mois, et la peine avait été infligée à la suite de voies de fait.

Les tableaux qui suivent font une ventilation selon le sexe, le tribunal qui a rendu la décision, la décision, la durée de la probation, l'infraction, l'âge, la scolarité, la situation sur le marché du travail et les conditions spéciales des contrevenants en probation sous surveillance en 1998-1999. Les valeurs inconnues ou manquantes ont été incluses dans les fréquences absolues, mais le calcul des pourcentages a été rajusté de sorte à omettre les valeurs manquantes.

ÉVALUATION DES CLIENTS ADULTES DES SERVICES DE PROBATION

Nombre de cas sous surveillance

1998-1999

TABLEAU 25

Sexe	Fréquence	Pourcentage rajusté
Masculin	3201	83.9
Féminin	614	16.1
Inconnu	7	-
TOTAL	3822	100.0

TRIBUNAL AYANT RENDU LA DÉCISION

1998-1999

TABLEAU 26

Tribunal	Fréquence	Pourcentage rajusté
Cour provinciale	3712	98.4
Cour du Banc de la Reine	58	1.5
Cour d'appel	4	.1
Inconnu	48	-
TOTAL	3822	100.0

En majorité (98.4 p. 100), les contrevenants en probation sous surveillance ont été jugés par la Cour provinciale.

PROFIL DES CLIENTS DES SERVICES DE PROBATION

GENRE DE DÉCISION

1998-1999

TABLEAU 27

Décision	Fréquence	Pourcentage rajusté
Probation	2027	55.0
Prison et probation	1038	28.2
Amende et probation	415	11.3
Peine discontinue	64	1.7
Ordonnance de travail bénévole	140	3.8
Inconnu	138	-
TOTAL	3822	100.0

Cinquante-cinq pour cent des contrevenants en probation ont écopé d'une probation seulement. et le tribunal a imposé un emprisonnement suivi d'une probation dans 28.2 p. 100 des cas.

PROFIL DES CLIENTS DES SERVICES DE PROBATION

DURÉE DE LA PROBATION

1998-1999

TABLEAU 28

Durée	Fréquence	Pourcentage rajusté
De 1 jour à 3 mois	156	4.3
De 4 à 6 mois	416	11.4
De 7 à 12 mois	1844	50.3
De 13 à 18 mois	401	10.9
De 19 à 24 mois	734	20.0
De 25 à 36 mois	114	3.1
Inconnue	157	-
TOTAL	3822	100.0

Les deux durées les plus fréquemment imposées étaient de 7 à 12 mois et de 19 à 24 mois.
La durée moyenne de la peine était de 12 mois.

PROFIL DES CLIENTS DES SERVICES DE PROBATION

VENTILATION DES INFRACTIONS

1998-1999

TABLEAU 29

Infraction	Fréquence	Pourcentage rajusté
Vol	632	16.6
Recel	151	4.0
Fraude/Usage de faux	324	8.5
Vol qualifié	17	.4
*Crime contre les biens	596	15.7
Infraction relative aux armes à feu	51	1.3
Voies de fait	924	24.3
Agression sexuelle et infractions connexes	195	5.1
Menaces	232	6.1
Négligence criminelle	-	-
Incendie criminel	14	.4
Facultés affaiblies et infr. connexes	162	4.3
Crime contre l'admin. de la justice	114	3.0
Manquement à la probation	70	1.8
Autre infraction au *Code criminel*	220	5.8
Lois provinciales	18	.5
Lois fédérales	81	2.1
Inconnue	21	-
TOTAL	3822	100.0

*Les crimes contre les biens regroupent les infractions d'avoir troublé la paix, de violation du droit de propriété, d'introduction par effraction, de prise de possession par la force, de présence illégale dans une maison d'habitation, de possession d'outils de cambriolage et de méfait.

Les infractions qui ont le plus souvent donné lieu à l'imposition d'une probation sous surveillance en 1998-1999 étaient les voies de fait (24.3 p. 100), le vol (16.6 p. 100) et les crimes contre les biens (15.7 p. 100).

PROFIL DES CLIENTS DES SERVICES DE PROBATION

VENTILATION SELON L'ÂGE

1998-1999

TABLEAU 30

Âge	Fréquence	Pourcentage rajusté
18 et 19 ans	561	14.8
20 et 21 ans	449	11.8
De 22 à 25 ans	603	15.9
De 26 à 29 ans	444	11.7
De 30 à 35 ans	624	16.4
De 36 à 39 ans	342	9.0
De 40 à 49 ans	532	14.0
De 50 à 59 ans	178	4.7
60 et plus	70	1.8
Inconnu	19	-
TOTAL	3822	100.0

L'âge moyen des contrevenants en probation sous surveillance en 1998-1999 était de 31 ans.

PROFIL DES CLIENTS DES SERVICES DE PROBATION

SCOLARITÉ

1998-1999

TABLEAU 31

Scolarité	Fréquence	Pourcentage rajusté
1ère année	6	.2
2e année	9	.3
3e année	25	.7
4e année	26	.7
5e année	48	1.4
6e année	119	3.4
7e année	195	5.5
8e année	235	6.7
9e année	379	10.8
10e année	480	13.6
11e année	365	10.4
12e année	792	22.5
13e année	3	.1
Université	137	3.9
Collège communautaire	187	5.3
Autre	518	14.7
Inconnue	298	-
TOTAL	3822	100.0

Le niveau de scolarité moyen des contrevenants en probation sous surveillance en 1998-1999 était la 11e année.

PROFIL DES CLIENTS DES SERVICES DE PROBATION

SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

1998-1999

TABLEAU 32

Situation	Fréquence	Pourcentage rajusté
Travailleur	1091	29.1
Sans-emploi	2235	59.6
Travailleur à temps partiel	164	4.4
Étudiant	258	6.9
Inconnue	74	-
TOTAL	3822	100.0

Les clients des Services de probation étaient en majorité (59,6 p. 100) au chômage.

PROFIL DES CLIENTS DES SERVICES DE PROBATION

CONDITIONS SPÉCIALES DE LA PROBATION

1998-1999

TABLEAU 33

Condition	Fréquence	Pourcentage rajusté
Alcool	1048	24.3
Drogues	822	19.0
Fréquentations	542	12.5
Emploi	102	2.4
École	103	2.4
Ordonnance de travail bénévole	928	21.5
Programme sur la conduite en ébriété	23	.5
Traitement psychiatrique	509	11.8
Armes	104	2.4
Couvre-feu	84	1.9
Véhicule	21	.5
Jeux de hasard	33	.8
TOTAL	4319	100.0

Les personnes en probation sous surveillance peuvent être assujetties à plus d'une condition spéciale dans le cadre de leur probation.

S'abstenir de consommer de l'alcool (24.3 p. 100) était la condition spéciale la plus souvent imposée aux contrevenants en probation sous surveillance en 1998-1999.

4.2 PROGRAMME D'OPTION-AMENDE

OPTION-AMENDE

1998-1999

TABLEAU 34

Lieu	ADMISSIONS[3] Nombre de contrevenants	LIBÉRATIONS[4] Total des amendes versées	Montant acquitté
Bathurst	99	49,439.00	27,940.00
Moncton	82	56,565.00	27,070.00
Saint-Jean	378	106,317.79	79,980.00
Fredericton	46	5,030.00	200.00
Edmundston	57	23,031.00	16,190.00
Newcastle	101	46,052.00	31,695.00
Campbellton	106	49,017.00	147,540.00
St. Stephen	8	1,374.00	340.00
Woodstock	28	12,666.00	6,570.00
Grand-Sault	26	19,225.00	22,790.00
Shippagan	178	64,726.00	47,460.00
Bouctouche	38	13,963.00	11,180.00
TOTAL	1147	447,405.79	418,955.00

[3] Selon le nombre de contrevenants admis au cours de l'année financière 1998-1999.

[4] Selon le nombre de contrevenants libérés au cours de l'année financière 1998-1999.

OPTION-AMENDE
VENTILATION DES INFRACTIONS
1998-1999

TABLEAU 35

Lieu	Facultés affaiblies	Vol plus/ moins	Manquement à la probation	Autre infraction au CCC	Lois fédérales	Manquant	Total
Bathurst	34	5	-	44	15	1	99
Moncton	50	4	1	23	1	3	82
Saint-Jean	103	40	5	205	21	4	378
Fredericton	28	2	-	12	-	4	46
Edmundston	21	6	3	21	1	5	57
Newcastle	48	6	3	44	-	-	101
Campbellton	26	2	4	74	-	-	106
St. Stephen	2	1	1	3	1	-	8
Woodstock	14	-	-	11	3	-	28
Grand-Sault	10	3	2	11	-	-	26
Shippagan	72	2	2	87	12	3	178
Bouctouche	28	-	-	8	2	-	38
TOTAL	436	71	21	543	56	20	1147
Pourcentage	38.0	6.2	1.8	47.3	4.9	1.7	100%

OPTION-AMENDE

PROFILS

1998-1999

TABLEAU 36

Lieu	Contrevenants		Âge					
	Hommes	Femmes	18	19-21	22-25	26-29	30+	Manquant
Bathurst	90	9	2	12	11	14	60	-
Moncton	71	11	1	9	4	20	48	-
Saint-Jean	325	53	18	85	64	51	160	-
Fredericton	43	3	2	7	2	3	31	1
Edmundston	51	6	3	6	14	7	26	1
Newcastle	88	13	6	7	25	7	55	1
Campbellton	97	9	2	10	15	12	66	1
St. Stephen	7	1	-	2	4	1	1	-
Woodstock	26	2	1	2	4	7	14	-
Grand-Sault	23	3	-	6	7	2	11	-
Shippagan	166	12	7	24	22	21	104	-
Bouctouche	30	8	-	-	5	6	25	2
TOTAL	1017	130	42	170	177	151	601	6

4.3 PROGRAMME DES ORDONNANCES DE TRAVAIL BÉNÉVOLE

ORDONNANCES DE TRAVAIL BÉNÉVOLE

1998-1999

TABLEAU 37

Lieu	ADMISSIONS[5]	LIBÉRATIONS[6]	
	Heures imposées	Heures imposées	Heures accomplies
Bathurst	270	140	100
Moncton	1360	345	295
Saint-Jean	5079	3729	3043
Fredericton	755	45	20
Edmundston	745	585	348
Newcastle	1107	205	205
Campbellton	185	125	85
St. Stephen	-	-	-
Woodstock	1275	965	965
Grand-Sault	1282	647	622
Shippagan	1495	850	790
Bouctouche	-	-	-
TOTAL	13.553	7.636	6.473

[5] Selon le nombre de contrevenants admis au cours de l'année financière 1998-1999.

[6] Selon le nombre de contrevenants libérés au cours de l'année financière 1998-1999.

ORDONNANCES DE TRAVAIL BÉNÉVOLE

1998-1999
TABLEAU 38

Lieu	Facultés affaiblies	Vol plus/moins	Introduction par effraction/vol	Autre inf. au CCC	Lois fédérales	Total
Bathurst	-	1	2	4	-	7
Moncton	-	11	1	15	-	27
Saint-Jean	-	18	3	57	8	86
Fredericton	1	2	-	14	-	17
Edmundston	-	-	-	6	-	6
Newcastle	2	2	1	11	-	16
Campbellton	-	2	1	3	-	6
St. Stephen	-	-	-	-	-	-
Woodstock	-	8	5	14	1	28
Grand-Sault	1	6	-	25	-	32
Shippagan	1	5	3	24	-	33
Bouctouche	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5	55	16	173	9	258
Pourcentage	1.9	21.3	6.2	67.0	3.5	100.

ORDONNANCES DE TRAVAIL BÉNÉVOLE

PROFILS

1998-1999

TABLEAU 39

Lieu	Contrevenants			Âge						Emploi					
	M	F	Inconnu	18	19-21	22-25	26-29	30+	Inconnu	Temps plein	Sans-emploi	Temps partiel	Étudiant	Autre	Inconnu
Bathurst	7	-	-	1	1	1	1	3	-	2	3	1	1	-	-
Moncton	18	9	-	2	10	5	1	9	-	7	13	1	2	4	-
Saint-Jean	65	21	-	3	19	17	10	36	1	21	38	12	9	5	1
Fredericton	16	1	-	1	6	3	-	7	-	7	8	2	-	-	-
Edmundston	5	1	-	2	1	-	-	3	-	2	3	-	-	1	-
Newcastle	11	5	-	2	3	2	2	7	-	3	10	2	1	-	-
Campbellton	4	2	-	-	1	2	-	3	-	1	2	2	-	-	1
St. Stephen	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Woodstock	21	7	-	4	6	5	1	12	-	6	17	1	4	-	-
Grand-Sault	19	12	1	5	12	5	1	9	-	6	11	3	6	5	1
Shippagan	26	7	-	-	12	1	5	15	-	5	18	4	2	4	-
Bouctouche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	192	65	1	20	71	41	21	104	1	60	123	28	25	19	3
Pourcentage	74.7	25.3	-	7.8	27.6	16.0	8.2	40.5	-	23.5	48.2	11.0	9.8	7.4	-

4.4 PROGRAMME D'ABSENCE TEMPORAIRE

Le Programme d'absence temporaire permet aux détenus qui purgent leur peine d'être remis en liberté sous conditions pour des motifs médicaux ou humanitaires, pour les fins de leur réadaptation ou pour purger une partie de leur peine dans la collectivité.

En s'inspirant d'une philosophie qui met l'accent sur la protection de la collectivité et la réinsertion sociale du contrevenant, la Division des services correctionnels a mis au point le Programme d'absence temporaire à l'intention des détenus méritants qui sont en mesure de fonctionner d'une façon responsable dans la collectivité.

Les candidatures sont évaluées par le comité de classement de l'établissement concerné. L'ensemble de la conduite du contrevenant, la présence d'un plan de libération adéquat et d'évaluations communautaires satisfaisantes comptent parmi les critères qui sont pris en considération. Les évaluations communautaires comprennent des consultations auprès du juge qui a imposé la peine, des services de police, du procureur de la Couronne ainsi que des tiers qui connaissent le contrevenant.

Le manuel des directives et modalités des Services correctionnels définit comme suit les genres d'absence temporaire :

a) Absence temporaire de 24 heures – remise en liberté d'un détenu pendant moins de 24 heures.

b) Absence temporaire quotidienne – remise en liberté d'une personne qui purge sa peine avec l'obligation pour elle de rentrer à l'établissement tous les jours.

c) Absence temporaire totale – remise en liberté d'une personne qui purge sa peine sans obligation de sa part de rentrer à l'établissement jusqu'au moment indiqué sur le certificat de mise en liberté.

ABSENCES TEMPORAIRES
quotidiennes et totales

APPROUVÉES ET REJETÉES

1998-1999

TABLEAU 40

Établissement	Directeurs Approuvent	Rejettent	Total
Bathurst	34	0	34
Dalhousie	147	32	179
CRC Madawaska	300	277	577
Moncton	181	161	342
MCCNB	298	123	421
Saint-Jean	321	471	792
TOTAL	1281	1064	2345

Le total ne tient pas compte des permissions de sortir pour 24 heures.

ABSENCES TEMPORAIRES TOTALES* - MOTIF DE LA REMISE EN LIBERTÉ

DEMANDES APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR

1998-1999

TABLEAU 41

Établissement	Travail	Études	Motif médical	Motif humanitaire	Total
Bathurst	10	-	3	19	32
Dalhousie	8	2	2	86	98
CRC Madawaska	57	1	14	213	285
Moncton	52	2	7	117	178
MCCNB	81	11	3	124	219
Saint-Jean	7	-	1	303	311
TOTAL	215	16	30	862	1123

* L'absence temporaire totale permet de remettre en liberté une personne qui purge sa peine sans qu'elle soit tenue de rentrer à l'établissement avant le moment indiqué sur le certificat de mise en liberté.

ABSENCES TEMPORAIRES
PERMISSIONS DE SORTIR POUR 24 HEURES*
1998-1999

TABLEAU 42

Établissement	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Total
Bathurst	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Dalhousie	-	1	2	3	-	2	2	6	8	2	6	2	34
CRC Madawaska	5	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	9
Moncton	1	-	-	1	-	1	-	1	2	-	-	-	6
MCCNB	20	3	7	17	18	41	16	23	39	26	19	19	248
Saint-Jean	4	23	10	5	6	4	6	7	1	2	1	3	72
TOTAL	31	30	19	26	24	48	24	37	50	30	26	25	370

* Absence temporaire de 24 heures - remise en liberté d'un détenu pendant moins de 24 heures.

ABSENCES TEMPORAIRES

QUOTIDIENNES* .

1998-1999

TABLEAU 43

Établissement	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Total
Bathurst	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Dalhousie	1	1	1	5	9	5	13	1	7	-	3	3	49
CRC Madawaska	3	7	2	-	1	-	-	-	1	-	1	-	15
Moncton	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	3
MCCNB	3	1	1	6	5	24	5	1	13	1	10	9	79
Saint-Jean	-	1	-	2	1	4	1	-	-	-	1	-	10
TOTAL	9	10	5	13	16	34	19	2	21	1	16	12	158

* L'absence temporaire quotidienne permet la remise en liberté d'une personne qui purge sa peine avec l'obligation pour elle de rentrer à l'établissement tous les jours.

ABSENCES TEMPORAIRES QUOTIDIENNES* - MOTIF DES REMISES EN LIBERTÉ

APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR

1998-1999

TABLEAU 44

Établissement	Travail	Études	Motif médical	Motif humanitaire	Total
Bathurst	-	-	-	2	2
Dalhousie	38	1	-	10	49
CRC Madawaska	15	-	-	-	15
Moncton	1	-	-	2	3
MCCNB	45	5	1	28	79
Saint-Jean	-	-	-	10	10
TOTAL	99	6	1	52	158

* L'absence temporaire quotidienne permet la remise en liberté d'une personne qui purge sa peine avec l'obligation pour elle de rentrer à l'établissement tous les jours.

4.5 EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS

CAS D'EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS

1998-1999

TABLEAU 45

	Admission	Issue				
Lieu	Cas	Réussites	Échecs	Transfèrements dans un autre ressort	Décès	Autres	Inconnu
Bathurst	22	21	2	-	-	-	-
Campbellton	33	43	1	-	-	-	-
Edmundston	13	17	2	-	-	-	-
Fredericton	58	53	8	-	-	-	-
Grand-Sault	21	19	4	-	-	-	-
Moncton	148	121	15	-	1	-	-
Newcastle	34	27	1	1	-	-	-
St. Stephen	7	8	-	-	1	-	-
Saint-Jean	85	82	15	-	1	-	-
Shippagan	17	15	-	-	-	-	-
Woodstock	26	29	4	1	-	-	-
Bouctouche	43	37	2	-	-	1	-
Inconnu	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	507	472	54	2	3	1	-

4.5.1 Profil des contrevenants adultes purgeant un emprisonnement avec sursis

Le profil des contrevenants adultes purgeant un emprisonnement avec sursis qu'on trouvera dans les pages qui suivent est fondé sur les contrevenants admis au cours de l'année financière 1998-1999.

Le profil des contrevenants qui purgeaient un emprisonnement avec sursis au Nouveau-Brunswick au cours de l'année financière 1998-1999 correspondait à celui d'un homme âgé de 33 ans qui avait quitté l'école après la 12e année et qui était sans-emploi. La durée moyenne de l'emprisonnement avec sursis était de six mois, et la peine avait été imposée à la suite de voies de fait.

Les tableaux qui suivent font une ventilation selon le sexe, le tribunal qui a rendu la décision, la décision, la durée de l'emprisonnement avec sursis, l'infraction, l'âge, la scolarité, la situation sur le marché du travail et les conditions spéciales des contrevenants qui purgeaient un emprisonnement avec sursis en 1998-1999. Les valeurs inconnues ou manquantes ont été incluses dans les fréquences absolues, mais le calcul des pourcentages a été rajusté de sorte à omettre les valeurs manquantes.

ÉVALUATION DES CONTREVENANTS PURGEANT UN EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS

Nombre d'admissions

1998-1999

TABLEAU 46

Sexe	Fréquence	Pourcentage rajusté
Masculin	410	80.9
Féminin	97	19.1
Inconnu	-	-
TOTAL	507	100.0

TRIBUNAL AYANT RENDU LA DÉCISION

1998-1999

TABLEAU 47

Tribunal	Fréquence	Pourcentage rajusté
Cour provinciale	484	96.6
Cour du Banc de la Reine	17	3.4
Cour d'appel	-	-
Inconnu	6	-
TOTAL	507	100.0

En majorité (96.6 p. 100). les contrevenants qui purgeaient un emprisonnement avec sursis avaient été jugés par la Cour provinciale.

PROFIL DES CONTREVENANTS PURGEANT UN EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS

GENRE DE DÉCISION

1998-1999

TABLEAU 48

Décision	Fréquence	Pourcentage rajusté
Emprisonnement avec sursis	254	50.1
Emprisonnement avec sursis et amende	2	.4
Emprisonnement avec sursis et probation	229	45.2
Emprisonnement avec sursis, amende et prob.	2	.4
Prison et emprisonnement avec sursis	2	.4
Prison, emprisonnement avec sursis et prob.	18	3.6
TOTAL	507	100.0

Dans 50 p. 100 des cas, le tribunal a imposé seulement l'emprisonnement avec sursis, et il a infligé un emprisonnement avec sursis suivi d'une probation à 45,2 p. 100 des contrevenants.

PROFIL DES CONTREVENANTS PURGEANT UN EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS

DURÉE DE L'EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS

1998-1999

TABLEAU 49

Durée	Fréquence	Pourcentage rajusté
De 1 jour à 3 mois	221	43.6
De 4 à 6 mois	157	31.0
De 7 à 12 mois	91	17.9
De 13 à 18 mois	26	5.1
De 19 à 24 mois	9	1.8
De 25 à 36 mois	3	.6
Inconnue	-	-
TOTAL	507	100.0

Les deux durées les plus souvent imposées étaient de 1 jour à 3 mois et de 4 à 6 mois.
La peine moyenne durait 6 mois.

PROFIL DES CONTREVENANTS PURGEANT UN EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS
VENTILATION DES INFRACTIONS

1998-1999

TABLEAU 50

Infraction	Fréquence	Pourcentage rajusté
Méfait	6	1.2
Homicide involontaire	1	.2
Introduction par effraction	46	9.1
Vol	87	17.3
Recel	19	3.8
Fraude/Usage de faux	33	6.6
Vol	4	.8
Avoir troublé la paix	1	.2
Infraction relative aux armes	7	1.4
Voies de fait	106	21.1
Agression sexuelle et infractions connexes	45	8.9
Menaces	-	-
Négligence criminelle	1	.2
Incendie criminel	7	1.4
Facultés affaiblies et infractions connexes	10	2.0
Crimes contre l'admin. de la justice	18	3.6
Manquement à la probation	1	.2
Autre infraction au *Code criminel*	67	13.3
Lois provinciales	1	.2
Lois fédérales	43	8.5
Inconnue	4	-
TOTAL	507	100.0

Les infractions qui ont le plus souvent donné lieu à l'emprisonnement avec sursis en 1998-1999 étaient les voies de fait (21.1 p. 100), le vol (17.3 p. 100) et l'introduction par effraction (9.1 p. 100).

PROFIL DES CONTREVENANTS PURGEANT UN EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS

VENTILATION SELON L'ÂGE

1998-1999

TABLEAU 51

Âge	Fréquence	Pourcentage rajusté
18 ou 19 ans	47	9.3
20 ou 21 ans	44	8.7
De 22 à 25 ans	72	14.2
De 26 à 29 ans	55	10.8
De 30 à 35 ans	106	20.9
De 36 à 39 ans	59	11.6
De 40 à 49 ans	87	17.2
De 50 à 59 ans	26	5.1
60 ans et plus	11	2.2
Inconnu	-	-
TOTAL	507	100.0

L'âge moyen des contrevenants qui purgeaient un emprisonnement avec sursis en 1998-1999 était de 33 ans.

PROFIL DES CONTREVENANTS PURGEANT UN EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS

SCOLARITÉ

1998-1999

TABLEAU 52

Scolarité	Fréquence	Pourcentage rajusté
1ère année	-	-
2e année	1	.2
3e année	1	.2
4e année	5	1.0
5e année	10	2.0
6e année	14	2.8
7e année	21	4.2
8e année	31	6.2
9e année	43	8.5
10e année	52	10.3
11e année	50	9.9
12e année	132	26.2
13e année	1	.2
Université	16	3.2
Collège communautaire	30	6.0
Autre	97	19.2
Inconnue	3	-
TOTAL	507	100.0

Le niveau moyen de scolarité des contrevenants qui purgeaient un emprisonnement avec sursis en 1998-1999 était la 12e année.

PROFIL DES CONTREVENANTS PURGEANT UN EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS

SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

1998-1999

TABLEAU 53

Situation	Fréquence	Pourcentage rajusté
Travailleur	190	37.8
Sans-emploi	263	52.4
Travailleur à temps partiel	25	5.0
Étudiant	24	4.8
Inconnue	5	-
TOTAL	507	100.0

Les contrevenants qui purgeaient un emprisonnement avec sursis (52.4 p. 100) étaient en majorité au chômage.

PROFIL DES CONTREVENANTS PURGEANT UN EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS

CONDITIONS SPÉCIALES DE L'EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS

1998-1999

TABLEAU 54

Condition	Fréquence	Pourcentage rajusté
Alcool	173	25.4
Drogues	159	23.3
Fréquentations	84	12.3
Emploi	18	2.6
Études	14	2.0
Ordonnance de travail bénévole	101	14.8
Programme sur la conduite en ébriété	2	.3
Traitement psychiatrique	51	7.5
Armes	18	2.6
Couvre-feu	53	7.8
Véhicule	3	.4
Jeux de hasard	6	1.0
TOTAL	682	100.0

Les personnes qui purgent un emprisonnement avec sursis peuvent être assujetties à plus d'une condition spéciale.

S'abstenir de consommer de l'alcool (25.4 p. 100) était la condition spéciale la plus souvent imposée aux contrevenants qui purgeaient un emprisonnement avec sursis en 1998-1999.

ANNEXE A : ADMISSIONS PAR LES ÉTABLISSEMENTS

1998-1999

A(1)

CENTRE DE DÉTENTION DE BATHURST (10 places)

ADMISSIONS

1998-1999

Mois	Condamnés Hommes	Condamnés Femmes	Renvoyés Hommes	Renvoyés Femmes
Avril (1998)	20	-	7	-
Mai	24	1	14	-
Juin	5	-	16	-
Juillet	12	-	5	-
Août	12	-	6	-
Septembre	11	1	16	-
Octobre	15	-	22	-
Novembre	8	-	17	-
Décembre	15	-	10	-
Janvier (1999)	13	-	16	-
Février	12	-	13	1
Mars	9	-	15	-
TOTAL X	156	2	157	1

X Total partiel =	316
Transfèrements =	45
Total	271

A(2)

PRISON PROVINCIALE DE DALHOUSIE
(20 places/6 places en maison de transition)

ADMISSIONS

1998-1999

Mois	Condamnés		Renvoyés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Avril (1998)	9	-	-	-
Mai	11	-	-	-
Juin	10	-	-	-
Juillet	8	-	-	-
Août	21	-	-	-
Septembre	13	-	-	-
Octobre	22	-	-	-
Novembre	19	-	-	-
Décembre	18	-	-	-
Janvier (1999)	19	-	-	-
Février	10	-	-	-
Mars	12	-	-	-
TOTAL X	172	-	-	-

X Total partiel = 172

Transfèrements = 149

Total 23

A(3)

CENTRE RÉGIONAL CORRECTIONNEL DE MADAWASKA (66 places)

ADMISSIONS

1998-1999

Mois	Condamnés		Renvoyés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Avril (1998)	48	-	3	-
Mai	53	-	11	-
Juin	51	-	11	-
Juillet	35	-	10	-
Août	36	-	10	-
Septembre	59	-	5	1
Octobre	56	-	11	-
Novembre	47	-	9	-
Décembre	40	1	9	-
Janvier (1999)	90	-	6	-
Février	79	-	5	-
Mars	92	-	10	-
TOTAL X	686	1	100	1

X Total partiel = 788

Transfèrements = 250

Total 538

A(4)

CENTRE DE DÉTENTION DE MONCTON (50 places)

ADMISSIONS

1998-1999

Mois	Condamnés Hommes	Condamnés Femmes	Renvoyés Hommes	Renvoyés Femmes
Avril (1998)	67	-	23	1
Mai	60	-	29	-
Juin	67	-	39	1
Juillet	63	1	38	-
Août	50	1	31	1
Septembre	58	-	31	-
Octobre	49	-	28	-
Novembre	53	2	22	-
Décembre	51	-	33	1
Janvier (1999)	90	3	33	1
Février	75	1	23	1
Mars	76	-	35	-
TOTAL X	759	8	365	6

X Total partiel =	1138
Transfèrements =	94
Total	1044

A(5)

MAISON DE CORRECTION CENTRALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
(48 places/16 places à la maison Islandview)

ADMISSIONS

1998-1999

Mois	Condamnés		Renvoyés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Avril (1998)	28	-	-	-
Mai	28	-	-	-
Juin	25	-	1	-
Juillet	22	-	-	-
Août	23	2	-	-
Septembre	23	3	-	-
Octobre	32	-	-	-
Novembre	14	-	-	-
Décembre	14	-	-	-
Janvier (1999)	34	-	-	-
Février	30	-	-	-
Mars	31	-	-	-
TOTAL X	304	5	1	-

X Total partiel = 310

Transfèrements = 235

Total 75

A(6)

CENTRE RÉGIONAL CORRECTIONNEL DE SAINT-JEAN
(108 places pour les hommes/12 places pour les femmes)
ADMISSIONS

1998-1999

Mois	Condamnés		Renvoyés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Avril (1998)	92	2	33	2
Mai	98	3	31	4
Juin	62	12	29	9
Juillet	83	11	42	6
Août	74	6	42	9
Septembre	81	8	35	9
Octobre	66	7	31	6
Novembre	71	6	36	1
Décembre	61	7	20	5
Janvier (1999)	99	18	33	4
Février	81	10	32	9
Mars	98	12	40	2
TOTAL X	966	102	404	66

X Total partiel = 1538

Transfèrements = 115

Total 1423

ANNEXE B : POPULATION JOURNALIÈRE SELON LE MOIS

1998-1999

ANNEXE B(1)

CENTRE DE DÉTENTION DE BATHURST

FLUCTUATION DE LA POPULATION JOURNALIÈRE SELON LE MOIS

1998-1999

Mois	Moyenne	Pointe moyenne
Avril (1998)	9	11
Mai	11	14
Juin	9	13
Juillet	7	11
Août	9	11
Septembre	11	12
Octobre	9	12
Novembre	9	15
Décembre	8	11
Janvier (1999)	9	11
Février	10	12
Mars	9	12

ANNEXE B(2)

PRISON PROVINCIALE DE DALHOUSIE

FLUCTUATION DE LA POPULATION JOURNALIÈRE SELON LE MOIS

1998-1999

Mois	Moyenne	Pointe moyenne
Avril (1998)	30	35
Mai	35	39
Juin	24	28
Juillet	23	25
Août	27	32
Septembre	28	31
Octobre	25	26
Novembre	27	28
Décembre	24	28
Janvier (1999)	22	25
Février	24	26
Mars	20	22

ANNEXE B(3)

CENTRE RÉGIONAL CORRECTIONNEL DE MADAWASKA

FLUCTUATION DE LA POPULATION JOURNALIÈRE SELON LE MOIS

1998-1999

Mois	Moyenne	Pointe moyenne
Avril (1998)	96	106
Mai	89	94
Juin	84	94
Juillet	77	82
Août	69	75
Septembre	65	71
Octobre	69	79
Novembre	63	71
Décembre	61	68
Janvier (1999)	64	82
Février	81	91
Mars	91	104

ANNEXE B(4)

CENTRE DE DÉTENTION DE MONCTON

FLUCTUATION DE LA POPULATION JOURNALIÈRE SELON LE MOIS

1998-1999

Mois	Moyenne	Pointe moyenne
Avril (1998)	66	81
Mai	74	85
Juin	69	80
Juillet	68	82
Août	63	73
Septembre	65	75
Octobre	60	67
Novembre	58	67
Décembre	62	74
Janvier (1999)	62	75
Février	67	80
Mars	64	80

ANNEXE B(5)

MAISON CENTRALE DE CORRECTION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

FLUCTUATION DE LA POPULATION JOURNALIÈRE SELON LE MOIS

1998-1999

Mois	Moyenne	Pointe moyenne
Avril (1998)	78	84
Mai	65	80
Juin	61	68
Juillet	65	69
Août	56	67
Septembre	62	66
Octobre	65	68
Novembre	55	67
Décembre	52	56
Janvier (1999)	52	61
Février	61	65
Mars	58	66

ANNEXE B(6)

CENTRE RÉGIONAL CORRECTIONNEL DE SAINT-JEAN

FLUCTUATION DE LA POPULATION JOURNALIÈRE SELON LE MOIS

1998-1999

Mois	Moyenne	Pointe moyenne
Avril (1998)	157	170
Mai	144	158
Juin	126	143
Juillet	130	146
Août	123	139
Septembre	124	138
Octobre	116	127
Novembre	121	134
Décembre	115	134
Janvier (1999)	121	148
Février	148	161
Mars	138	150

ANNEXE B(7)

INITIATIVE N.-B./CANADA (100 places)

FLUCTUATION DE LA POPULATION JOURNALIÈRE SELON LE MOIS

1998-1999

Mois	Moyenne	Pointe moyenne
Avril (1998)	4	7
Mai	11	16
Juin	26	33
Juillet	41	48
Août	51	58
Septembre	61	65
Octobre	67	70
Novembre	69	73
Décembre	69	71
Janvier (1999)	66	68
Février	72	75
Mars	74	77

*Des détenus sous responsabilité provinciale sont transférés dans des établissements fédéraux depuis le 8 avril 1998.